



COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE
Municipalité

Belmont, le 20 janvier 2020

**Préavis No 04/2020
au Conseil communal**

Implantation d'une borne de recharge pour véhicules électriques

TABLE DES MATIERES

1. Préambule	3
2. Voitures électriques	3
2.1. En Suisse.....	3
2.2. Canton de Vaud	3
3. Orientation incitative	4
3.1. Au niveau fédéral	4
3.2. Au niveau cantonal.....	4
4. Intention communale.....	4
4.1. Implantation	4
5. Evaluation des coûts.....	5
6. Financement et amortissement.....	6
7. Plan d'investissement 2017-2021 (préavis 02/2017)	6
CONCLUSIONS.....	7



Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Interpellé à plusieurs reprises par des citoyens sur la possibilité de disposer de points de recharge pour des voitures électriques sur le territoire communal, la Municipalité a décidé de se pencher sur cette problématique.

Le problème du remplacement de l'énergie fossile par un autre type d'énergie, dans le cadre de la mobilité individuelle, est un thème d'actualité et éminemment sociétal. Au niveau de la commune, peu nombreux sont les thèmes qui peuvent faire l'objet d'un débat et exprimer ainsi une volonté politique purement communale. C'est pourquoi la Municipalité a décidé, au-delà de l'aspect financier qui pouvait être traité par voie budgétaire, de soumettre cet objet au Conseil communal.

2. Voitures électriques

Si l'on parle beaucoup de voitures électriques au travers des différentes annonces faites par les constructeurs ou les pouvoirs publics, il nous semble intéressant de faire le point sur l'état actuel de ce type de voitures dans le parc automobile actuel.

2.1. En Suisse

(Source : Office fédéral de la statistique)

En 2019, 6'160'300 véhicules à moteur circulaient sur les routes suisses. Ils étaient 46'500 ou 0,8% de plus qu'en 2018. Trois quarts d'entre eux sont des voitures de tourisme, parmi lesquelles on trouve de plus en plus de voitures électriques: sur les 312'900 voitures nouvellement mises en circulation en 2019, 13'200 ou 4,2% étaient uniquement électriques. Ainsi, les nouvelles immatriculations de voitures électriques ont fortement augmenté par rapport à l'année précédente (+143,9%), alors que l'on n'observe qu'une faible hausse pour les voitures à essence (+1,9%) et un net recul pour celles roulant au diesel (-11,9%). Ce sont-là quelques chiffres tirés de la statistique des véhicules routiers publiés par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

La demande a connu une évolution particulièrement dynamique dans le domaine des systèmes de propulsion alternatifs: parmi les nouvelles immatriculations en 2019, le nombre de véhicules hybrides a progressé de 70,9% à 26'376 unités et celui des voitures purement électriques (13'197 unités) a plus que doublé par rapport à 2018 (+143,9%).

2.2. Canton de Vaud

(Source : Planification stratégique de l'infrastructure de recharge publique vaudoise)

Au début de l'année 2019, le Canton de Vaud enregistre 3'021 voitures électriques (VE) et hybrides rechargeables (VHR), atteignant un taux d'électrification de son parc automobile de 0,72%. Si le parc électrique vaudois reste largement marginal, le nombre de véhicules électriques a plus que doublé depuis 2016 (taux d'électrification du parc automobile vaudois en 2016 : 0,32%).

Le taux d'électrification du parc automobile vaudois moyen à 0,72% cache une hétérogénéité marquée quant à l'adoption des véhicules électriques sur le territoire : le district du Jura-Nord vaudois enregistre un taux d'électrification minimal à 0,45%, tandis que les Districts de Nyon et de Lavaux-Oron dépassent 0,9%. L'adoption de la mobilité électrique est plus forte dans les dix plus grandes communes vaudoises, à 0,86%, mais reste le plus souvent comparable à l'adoption observée à l'échelle du district.

3. Orientation incitative

Le 21 mai 2017, le peuple suisse a accepté la loi révisée sur l'énergie. Une utilisation rationnelle de l'énergie est indiquée, puisqu'elle permet de faire des économies et de réduire les importations d'énergie. La loi sur l'énergie contient diverses mesures incitatives visant à réduire la consommation d'énergie des bâtiments, des transports et des appareils électriques et à accroître l'efficacité énergétique

3.1. Au niveau fédéral

Les transports sont aujourd'hui responsables de plus d'un tiers de la consommation énergétique en Suisse. Les véhicules électriques peuvent contribuer de manière significative à augmenter l'efficacité énergétique. La disponibilité de stations de recharge accessibles au public est l'un des principaux facteurs de succès de la promotion des voitures électriques. C'est pourquoi le Conseil fédéral a chargé l'administration fédérale de jouer un rôle de coordination dans le domaine de l'infrastructure de charge pour la mobilité électrique.

La Feuille de route pour la mobilité électrique 2022 a pour objectif de porter à 15% la part de véhicules électriques (voitures entièrement électriques et véhicules hybrides rechargeables) dans les nouvelles immatriculations d'ici à 2022. Environ 50 organisations et entreprises issues de différentes branches ont contribué à cette feuille de route et ont élaboré plus de 60 mesures dont la mise en œuvre a démarré début 2019.

3.2. Au niveau cantonal

La Direction de l'énergie (DGE-DIREN) a réalisé, pour tout le territoire du canton de Vaud, une étude de planification stratégique des bornes de recharge publique. Afin d'en faire bénéficier les acteurs intéressés, notamment les Communes, une version publique de ce rapport est mise à disposition, en attendant la publication d'une stratégie énergétique vaudoise de la mobilité.

Une aide financière est accordée par le canton de Vaud pour la réalisation d'études sur la mobilité électrique. Destinée aux communes ou aux groupements de communes, cette mesure d'encouragement vise à :

- accélérer le remplacement des voitures à combustion par des voitures électriques ;
- favoriser en premier lieu la mobilité électrique partagée et l'alimentation d'origine renouvelable ;
- accélérer le déploiement des infrastructures publiques de recharge.

4. Intention communale

Les spécialistes sont quasi unanimes: la mobilité électrique va connaître un développement très dynamique dans les années à venir et sa part de marché sur le segment des véhicules neufs va monter en flèche.

Les villes et les communes ont tout intérêt à s'y préparer en créant les conditions cadres nécessaires, par exemple par la mise en place d'infrastructures de recharge dans les espaces publics. Ce faisant, elles se dotent en même temps d'un atout géographique, notamment du fait qu'elles disposent ainsi d'une infrastructure de mobilité orientée vers l'avenir.

Sur la base des appréciations développées ci-dessus, la Municipalité envisage l'installation d'une borne de recharge sur le domaine public.

4.1. Implantation

Pour être exploitée de manière rationnelle, une telle installation devrait se situer près d'un lieu passant et facilement accessible.

Analyse des emplacements.

Emplacement	Avantages	Inconvénients
Portail ouest de la commune	<ul style="list-style-type: none"> • Places de parc existantes • Poste de distribution électrique à proximité • Sur un axe passant 	<ul style="list-style-type: none"> • Eloignement du centre du village • Eloignement des commerces
Parking face administration communale	<ul style="list-style-type: none"> • Places de parc existantes 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de poste de distribution électrique à proximité • Pas sur un axe passant
Parking de l'Auberge / Temple	<ul style="list-style-type: none"> • Places de parcs existantes • Poste de distribution électrique à proximité • Au centre historique du village 	<ul style="list-style-type: none"> • Hors d'un axe passant • Seul un commerce bénéficie de la proximité
Route des Monts-de-Lavaux – Ancienne poste	<ul style="list-style-type: none"> • Sur un axe passant • Proche du centre historique du village • Proche de commerces - restaurants • Poste de distribution électrique à proximité 	<ul style="list-style-type: none"> • Suppression de 2 places de parc en régime « zone bleue »

Sur la base de l'analyse ci-dessus, la Municipalité s'est décidée pour une éventuelle implantation de cette borne à la Route des Monts-de-Lavaux – Ancienne poste. Cette position le long d'une route fréquentée, proche de restaurants et d'un hôtel qui sont aussi les potentiels pourvoyeurs d'utilisateurs d'une telle installation nous semble la mieux répondre aux attentes exprimées.

5. Evaluation des coûts

Taxe de raccordement au réseau	6'150.--
Taxe de contribution au réseau	4'000.--
Raccordement Gestionnaire réseau de distribution (GRD) 22 kW et le travail de Duvoisin & Groux	2'000.--
Travaux génie civil (création de 2 socles béton, introduction dans armoire GRD, Fouille 3m dans enrobé, remise en état	6'000.--
Marquage, panneaux indicateurs, stop-voiture	3'000.--
Bornes Private One - Câbles Type 2 + Câbles Type 1 (22kW) Lecteur RFID (radio frequency identification) + Carte d'accès RFID Module 3G	5'000.--
Divers et imprévus 10 %	2'615.--
Total HT	28'765.--
TVA 7.7 %	2'215.--
Total TTC	30'980.--
Total arrondi	31'000.--

Ces coûts ne tiennent pas compte d'une éventuelle participation de l'exploitant de la borne de recharge aux travaux d'infrastructure.

6. Financement et amortissement

Le montant estimé à Fr. 31'000.00 sera prélevé sur les disponibilités de la Bourse communale.

L'amortissement sera effectué via le compte de bilan 9280.15.00 « Fonds de réserve Energies renouvelables ».

7. Plan d'investissement 2017-2021 (préavis 02/2017)

Les travaux faisant l'objet du présent préavis ne figurent pas au plan d'investissement.

CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Belmont-sur-Lausanne

- vu le préavis municipal N°04/2020 du 20 janvier 2020 « Implantation d'une borne de recharge pour véhicules électrique »
- ouï le rapport de la Commission des finances
- ouï le rapport de la Commission technique nommée à cet effet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'allouer à la Municipalité un crédit de Fr. 31'000.--, destiné à financer les travaux d'implantation d'une borne de recharge pour véhicules électrique ;
2. que le coût des travaux sera amorti par un prélèvement unique sur le compte du bilan n 9280.15.00 « Fonds de réserve Energies renouvelables ».

Travaux publics, Services industriels
Ph. Michelet, Municipal

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du.22 avril 2020.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



G. Muheim



La Secrétaire



I. Fogoz